

* après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2019 de Val de Livre

Délibération n°2020-21 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et le l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5) ;

Après avoir approuvé, le 24 Juin 2020, le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **354.918,90 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de+ **42.050,94**
- un solde de restes à réaliser de- **214.001,00**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020;

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat suivant :

* **report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 182.968,84 €**

* **section d'investissement (compte 1068) : 171.950,06 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2019 au budget primitif 2020.

Délibération n°2020-22 : Budget primitif 2020

Le budget primitif 2020, présenté par Monsieur Philippe RICHOMME, est voté à l'unanimité et équilibré en recettes et en dépenses :

⇒ Fonctionnement :	748.896 €
⇒ Investissement :	645.074 €

Délibération n°2020-23 : Vote des taux des 2 taxes des contributions directes 2020

⇒ Foncier bâti	25,75 %
⇒ Foncier non bâti	27,30 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des contributions directes pour l'exercice 2020

Délibération n°2020-24 : Frais de personnel

Le Maire informe les membres du conseil Municipal que M. Cyril MERIOT, employé communal assure l'intérim depuis que M. Philippe ASSAILLY, employé au SISVAL, est arrêté de longue maladie pour faire le ménage au Groupe Scolaire. Or le salaire et les charges de M. MERIOT sont pris en charge par la commune de Val de Livre. Par conséquent, il y a lieu de demander le remboursement au SISVAL concernant ces frais de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la demande de remboursement des frais de personnel engendrés au SISVAL

Délibération n°2020-25 : Décision modificative n°1

Le Maire informe les membres du conseil Municipal que les restes à réaliser qui ont été votés lors du budget primitif 2020 seront affectées à d'autres opérations afin de financer différents projets. Il propose les virements suivants :

C/2315 op 106 :	- 13.989 €
C/202 op 107 :	- 1.982 €
C/2315 op 109 :	- 39.561 €
C/2121 op 191 :	- 884 €
C/2121 op 110 :	+ 44.700 €
C/261 op 113 :	+ 2.000 €
C/2188 op 171 :	+ 9.716 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus.

Questions diverses :

Délibération n°2020-26 : Aménagement du terrain à la sortie de Louvois :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur les différentes étapes à mener concernant l'aménagement de ce terrain :

- Modification partielle du PLU pour modifier le zonage de la parcelle accueillant la future salle (AU2 en UC)
- Création d'un emplacement réservé afin d'accéder à la zone AU2 située au-dessus du terrain de la future salle communale
- Recrutement du cabinet AD Paysage pour la maîtrise d'œuvre du projet de viabilisation des parcelles constructibles créées en zone constructible
- Recrutement d'un géomètre pour le relevé topographique de l'ensemble du terrain et la rédaction du permis d'aménager pour les parcelles constructibles

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'engagement de ces missions.

Travaux et projets divers :

- Projet de remplacement de la porte d'entrée du foyer rural, le conseil municipal souhaite voir d'autres devis
- Pose de la cuve à Tauxières-Mutry mi-juillet
- Réalisation de la décoration de deux boîtes à livres par le graffeur qui a déjà fait les cuves
- Projet de concert pique-nique le 17 juillet
- Apér'au marché prévu le vendredi 18 septembre
- Voir pour verser une subvention de 200 € au Comité St Vincent